

Compte rendu conseil municipal

Séance du **Vendredi 19 décembre 2008**

Absents excusés :

Mme Valérie CARPIN qui donne pouvoir à Mr Pierre DUPORT
Mme Marie-Françoise PASCAL qui donne pouvoir à Mr Laurent JOLY
Messieurs Eric CURTET et Fabrice GALLET en début de séance.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

- **Le conseil municipal à l'unanimité**
 - Fixe le montant de la location de la salle des fêtes pour des cours de Tai Chi Chuan à 120 €/mois pour 2 séances de 1 h 30 le même jour ;
 - Autorise le Maire à signer une convention avec l'état pour bénéficier d'aide à l'emploi pour l'agent contractuel recruté sur les postes d'adjoint d'animation (cantine scolaire) et d'adjoint technique (entretien des bâtiments communaux) à compter du 5 janvier 2009 ;

Arrivée de Messieurs CURTET et GALLET

- Décide d'établir une convention d'une durée de 6 ans entre la commune et Monsieur Jean-Marc DUMOLLARD, agriculteur, afin d'assurer le déneigement de la commune. Toutefois, le tarif horaire n'étant pas connu à ce jour, la délibération est reportée à la prochaine séance.
- Vote une décision modificative au budget principal (opérations d'ordre) pour intégrer la reprise de la tondeuse autoportée par les établissements Bouvier pour un montant de 600 €.
- Adopte la révision simplifiée et la modification du PLU.

Informations diverses :

- Compte rendu des diverses réunions d'information et de l'assemblée générale du SIVOM par Bruno FORT. Situation conflictuelle et passionnelle. La construction du quai de transfert public est toujours en cours.
- Compte rendu de la réunion de quartier pour Cressieu par Bruno FORT : bonne participation (36 personnes et 7 élus).
- Distribution des colis de Noël du CCAS.

- Christine COCHET et Fabrice GALLET informent que le bulletin municipal est réalisé. L'impression est confiée à l'imprimerie GONNET à Belley. Sortie le 30/12. Fabrice GALLET et Christine COCHET remercient toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués dans sa conception.
- La commission des finances s'est réunie le 13/12 pour faire le bilan de l'année et étudier les perspectives 2009. Le Maire a rencontré le trésorier de Belley pour faire le point sur la situation financière de la commune.
- Etude de la mise en place de la TPU (taxe professionnelle unique) au niveau de la Communauté de Communes Belley Bas-Bugey : intervention au prochain conseil de Mr Jacques CHEVAT, ancien trésorier de Belley, Vice-Président de la Communauté de Communes chargé des finances pour expliquer ce dossier. Fabrice GALLET souhaiterait obtenir un document d'information préparatoire avant cette réunion pour mieux appréhender ce sujet. Réponse positive de Didier BONNARD qui demandera à Mr CHEVAT de l'élaborer.
- Point sur l'évolution du dossier du lotissement PRIMMO à Rothonod : 3 réunions positives avec la volonté affichée par les 2 parties d'aboutir rapidement.
- Informations sur le projet de création d'un columbarium au cimetière par Colette BLANCHARD. Différentes propositions seront étudiées.
- Point sur le nettoyage du Farabout par Emile PERRAUD : intervention d'une entreprise pour dégager des arbres couchés dans le lit du ruisseau.
- Travaux sur le réseau d'eau à envisager pour l'année 2009. Colette BLANCHARD rappelle les priorités retenues par la commune : canalisations et surpresseur pour Cressieu. Mme CROUZIER, de la DDAF, préparera les dossiers nécessaires à la définition des appels d'offre et aux demandes de subventions au Conseil Général.

Questions diverses :

- o Michel BATTISTELLA s'inquiète de l'entretien des bâtiments communaux : le toit de la chapelle de Cressieu serait à « repasser ». Le Maire répond que des devis seront demandés.
- o Fabrice GALLET suggère d'envisager la poursuite de l'aménagement de l'entrée sud du village avec une zone piétonne jusqu'à la rue du stade et passage protégé.
- o Pierre DUPORT s'inquiète de la sécurité des usagers après la pose de blocs de pierres en partie sur l'arrêt réglementaire du car (RD 1504). Le Maire dit que les services du département seront consultés pour définir les limites exactes de propriété et étudier le déplacement de cet arrêt à la hauteur de la mairie.

